LE 13 SEPTEMBRE 2010

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beaupré, 3 rue de Fatima Est, lundi, le 13 septembre 2010 à 20 h, à laquelle sont présents:

M. Jean-François Duclos, conseiller
M. Éric Desaulniers, conseiller
M. Pierre Carignan, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

Absence motivée : M. Serge Simard, conseiller

4968-130910 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.
. Rapport des permis août 2010

. Rapport budgétaire juillet 2010
. Rapport budgétaire août 2010

4969-130910 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 AOÛT 2010**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2010.

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

4970-130910 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

4.2 (a)	Numéros 1001359 à 1001406	33 892,60 $
4.2 (b)	Numéros 1001407 à 1001416	59 425,53 $
4.2 (c)	Numéros 1001417 à 1001467	71 443,14 $
4.2 (d)	Numéros 1001468 à 1001508	100 620,67 $
4.2 (e)	Journal des annulations	- 2 403,63 $

4971-130910 **DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION POUR L'ÉDIFICE SIS AU 1, RUE DU MOULIN, BEAUPRÉ**

Attendu que par le règlement no 1122 le conseil s'est attribué les fonctions conférées au comité de démolition suivant les articles 148.0.2 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu la demande de permis de démolition déposée le 21 juin 2010 par la compagnie Fer et Métaux Américains S.E.C. – American Iron & Metal LP concernant l'immeuble sis au 1, rue du Moulin, soit l'ancienne usine d'AbitibiBowater;

Attendu l'avis public publié et affiché le 7 juillet 2010;

Attendu que le Comité de démolition n'a reçu aucune opposition quant à ladite demande de permis;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a déposé au Comité de démolition une recommandation favorable (#10-45) quant à l'émission du permis de démolition;

Attendu que le sol doit être remédié au niveau industriel conformément aux lois et règlements applicables;

Attendu que le conseil est convaincu de l'opportunité de la démolition compte tenu de l'intérêt public et de l'intérêt de la requérante et de l'ensemble des contribuables de la Ville;

Attendu qu'avant de se prononcer sur la demande d'autorisation, le conseil a considéré l'ensemble des éléments énoncés au 2^{e} alinéa de l'article 148.0.10 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*; »

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par M. Pierre Carignan et résolu unanimement d'accorder, au propriétaire de l'immeuble sis au 1, rue du Moulin à Beaupré (immeuble portant le matricule (7611 25 2070 0 000 0000) l'autorisation de démolir l'édifice qui se trouve sur cet immeuble, soit l'ancienne usine d'AbitibiBowater, excluant le barrage situé sur la rivière Ste-Anne-du-Nord, près de l'usine d'eau potable de la Ville, le tout conformément à la demande déposée le 21 juin 2010.

4972-130910 **CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'autoriser M. Michel Paré, maire et les membres du conseil à participer au congrès de la Fédération Québécoise des municipalités au coût de 540,00 $ et d'autoriser le paiement des dépenses inhérentes.

4973-130910 **ORDONNANCE DE VENTE À L'ENCHÈRE PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des immeubles à l'égard desquels des taxes sont impayées, présentée par le trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'ordonner à la greffière (ou greffier-adjoint), conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires, à l'enchère publique, le **10 novembre 2010 à 14 h** et ce, au Centre communautaire situé au 3 rue de Fatima Est, Beaupré.

Les immeubles devant être vendus à l'enchère publique figurent à la liste déposée sous la cote 130910-01.

Il sera procédé à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes selon les articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

4974-130910 **MANDAT À UN ARPENTEUR-GÉOMÈTRE POUR EFFECTUER LA DÉSIGNATION DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES**

CONSIDÉRANT que le 13 septembre 2010, le trésorier a déposé sous la cote 130910-01 un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées;

CONSIDÉRANT qu'il est possible que la description de certains immeubles ne soit pas conforme aux dispositions du *Code civil du Québec* pour permettre éventuellement l'inscription d'un acte relativement à un transfert de propriété en faveur des adjudicataires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement de nommer le *Groupe Robert Giroux,* arpenteurs-géomètres, afin d'effectuer la désignation des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes lors de la vente à l'enchère publique, et ce, conformément aux articles 3026 et 3042 C.c.Q. L'octroi d'un tel mandat ne sera effectué que si la désignation des immeubles à être vendus est jugée nécessaire pour être conforme à la Loi.

4975-130910 **MANDAT À UNE PERSONNE POUR ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR AU NOM DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT que la ville peut enchérir et acquérir des immeubles lors de la vente pour défaut de paiement des taxes conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement de nommer M. Jean-François St-Pierre ou M. Gilles Carrier, son mandataire, en vue d'acquérir, pour et au nom de la ville, tout immeuble qui ne trouvera pas adjudicataire lors de la vente pour taxes devant se tenir au Centre communautaire situé au 3 rue de Fatima Est, Beaupré, le 10 novembre 2010 à 14 h.

Le mandataire ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication.

Le mandataire ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts, frais et d'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et scolaires, soit les montants indiqués au document

déposé à la résolution #4973-130910 avec les intérêts à jour au 10 novembre 2010. Les frais et déboursés seront imputés aux propriétaires visés par la présente conformément à la Loi.

4976-130910 **FONDATION DE L'HÔPITAL – DÉJEUNER 14 NOVEMBRE**

ATTENDU que la Fondation de l'Hôpital Ste-Anne-de-Beaupré a déposé une demande d'autorisation pour installer 2 enseignes temporaires (4 pi. X 8 pi.), une sur le boulevard du Beau-Pré en direction sud près de la sortie Route 138 et l'autre sur la route 138 près de la rue Prévost pour annoncer le déjeuner-bénéfice qui aura lieu le 14 novembre 2010;

ATTENDU la demande d'autorisation pour le stationnement sur la rue des Coteaux et sur la rue des Montagnards;

ATTENDU que depuis plusieurs années, la Ville consent à autoriser l'affichage temporaire pour cet événement;

ATTENDU que la Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré devra obtenir les autorisations nécessaires auprès du ministère des Transports du Québec et/ou des propriétaires privés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser :

a) l'installation des enseignes aux endroits décrits;
b) l'utilisation du stationnement de l'hôtel de ville;
c) le stationnement sur le côté Est de la rue des Coteaux et sur le côté Sud de la rue des Montagnards.

4977-130910 **RENOUVELLEMENT ADHÉSION MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ ;

CONSIDÉRANT QUE aux fins de limiter les coûts et les efforts requis pour le renouvellement de la mutuelle annuellement à la CSST, il est souhaitable de confier à l'UMQ le mandat de procéder au renouvellement de l'adhésion de la municipalité annuellement dans la mutuelle, sans avoir à obtenir de chaque municipalité une nouvelle résolution, à moins d'avis contraire écrit de la part de la municipalité à l'UMQ avant le 30 septembre de l'année précédent l'année du renouvellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement que :

a) La municipalité ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaite de l'entente projetée avec la CSST relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2011 soit acceptée telle que rédigée et que l'UMQ soit autorisé(e) à signer cette entente pour et au nom de la municipalité ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution de la municipalité;

b) La Ville de Beaupré autorise l'Union des municipalités du Québec à signer, pour elle et en son nom, tout document visant à donner effet à la présente résolution.

4978-130910 **HÉMA QUÉBEC – CLINIQUE DE SANG 22 NOVEMBRE**
Demande de gratuité salle du Centre communautaire

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de prêter gratuitement la grande salle du Centre communautaire à Héma-Québec pour la tenue d'une collecte de sang le 22 novembre 2010.

4979-130910 **TARIFICATION DES LOYERS AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement :

a) de transmettre des avis de renouvellement de baux aux locataires du Centre communautaire les informant des augmentations de loyers équivalentes à 2,5% pour les années 2011, 2012 et 2013;

b) d'adopter la tarification suivante :

	2011	**2012**	**2013**
Taux base communautaire :	1,52 $	1,56 $	1,60 $
Taux base régulière :	4,88 $	5,00 $	5,12 $

c) d'autoriser M. Michel Paré, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires pour le renouvellement desdits baux.

4980-130910 **MANDAT À SÉCOR – FORUM RÊVER SA VILLE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de mandater la firme « Sécor » afin d'animer et de diriger la journée du Forum Rêver sa Ville qui se tiendra le 13 novembre suivant l'offre de services du 31 mai 2010 au montant de 3 500 $ plus les taxes applicables incluant la rédaction d'un bilan.

4981-130910 **LOCATION DU LOCAL C-5 – CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de louer le local C-5 du Centre Communautaire à la Corporation de développement communautaire de la Côte-de-Beaupré au coût suivant :

	2010	**2011**	**2012**	**2013**
Taux base communautaire :	1,48 $	1,52 $	1,56 $	1,60 $

4982-130910 **GALA RECONNAISSANCE**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le maire et les membres du conseil municipal à participer au Gala Reconnaissance qui se tiendra le 4 novembre 2010 et d'autoriser le paiement des dépenses inhérentes.

4983-130910 **PROJET DE CONSTRUCTION RUE DES PIGNONS (TERRAIN 16)**

Attendu que Construction et rénovation Claude Martin Inc. a déposé des plans modifiés pour une nouvelle demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale jumelée dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont;

Attendu qu'il y a eu l'émission de deux permis de construction à l'automne 2009 et portant les numéros 09-162 et 09-165 pour la construction de cet immeuble jumelé et qu'à ce jour un seul des deux bâtiments a été construit;

Attendu qu'en vertu des règlements numéro 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elle s'intègre quant à son architecture au bâtiment contigu et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver les plans de construction préparés par la firme Icoss en date du 18 août 2010, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4984-130910 **PROJET DE LOTISSEMENT – PROJET INTÉGRÉ AU PIED-DU-MONT**

Attendu que les propriétaires du lot 3 681 660 du cadastre du Québec ont déposé un plan projet de lotissement pour ce terrain vacant situé dans le projet domiciliaire au Pied-du-Mont (ancien tennis) pour construire 12 unités de logements sous forme de bâtiments jumelés et tenues en copropriété ;

Attendu qu'en vertu des articles 3.3.5 et 3.3.6 du Règlement relatif aux permis et certificats numéro 965, tout projet d'opération cadastrale dont, entre autres, le nombre de lots à former est supérieur à cinq (5), doit être soumis au comité consultatif d'urbanisme pour fins de recommandation au conseil municipal;

Attendu que le service de l'urbanisme a procédé à l'analyse du plan projet et que ce dernier est conforme aux Règlement de lotissement numéro 968;

Attendu que les propriétaires ont également soumis le plan projet d'implantation ainsi que les plans des constructions qui sont conformes au Règlement de zonage numéro 967;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver le plan projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Stéphane Lemay, minute 205, en date du 26 août 2010, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4985-130910 **PISTE CYCLABLE**

ATTENDU la subvention consentie par La Coalition Nationale des Sentiers représentant 20% du montant total des travaux et ce, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 10 000 $;

ATTENDU que la Ville de Beaupré désire se prévaloir de ladite subvention;

ATTENDU que les travaux devront être réalisés avant 31 mars 2011;

ATTENDU que la Ville de Beaupré désire investir dans la réalisation de la continuité de la piste cyclable Marie-Hélène Prémont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser des travaux pour un montant de 50 000 $ dans la réalisation de la continuité de la piste cyclable Marie-Hélène Prémont.

4986-130910 **TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRÉVOST**

ATTENDU le projet de réfection des rues Côté, Saint-Louis, Beauregard et Prévost dans le cadre du programme Préco;

ATTENDU la résolution #4963-160810 adoptée le 16 août 2010 octroyant le contrat de réfection des rues à Les Excavations Lafontaine inc. au montant de 1 429 046,97 $

ATTENDU que la rue Prévost était considérée comme des travaux optionnels et que la Ville devait attendre la décision du ministère des Transports avant de prendre une décision finale;

ATTENDU que le ministère des Transports est favorable à payer sa part des travaux mais que le protocole ne pourra être signé avant la réalisation des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement de demander à « Les Excavations Lafontaine inc. » d'ajouter les travaux optionnels de la rue Prévost évalués à 510 295,00 $ aux travaux projetés des rues St-Louis, Beauregard et Côté.

4987-130910 **HYDRO-QUÉBEC – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX RÉALISATIONS LOCALES – DIAGNOSTIC RÉSIDENTIEL MIEUX CONSOMMER**

ATTENDU qu'Hydro-Québec déploie des efforts soutenus pour inciter sa clientèle à économiser l'énergie;

ATTENDU que pour mieux atteindre ses objectifs, Hydro-Québec compte, entre autres, sur le « Diagnostic résidentiel Mieux consommer », lequel consiste en une évaluation de la consommation d'énergie d'une résidence et d'une liste de conseils personnalisés en vue d'optimiser cette consommation;

ATTENDU que pour ce faire, elle met en œuvre une nouvelle stratégie promotionnelle qui s'appuie sur une approche communautaire et régionale en demandant aux collectivités de participer à l'effort de promotion;

ATTENDU QUE la Ville de Beaupré a accepté le 17 août 2009 par la résolution #4482-170809 de collaborer avec Hydro-Québec dans le cadre du programme « Soutien aux réalisations locales – Diagnostic résidentiel Mieux consommer » en soumettant le projet "Réfection de la surface des terrains de tennis";

ATTENDU que l'objectif n'a pas été atteint et qu'il serait plus avantageux pour la Ville de présenter un nouveau projet soit celui de la piste cyclable « Vélo route Marie-Hélène Prémont », laquelle fait partie de la Route Verte et du Sentier transcanadien;

ATTENDU que la Ville de Beaupré désire compléter les travaux d'aménagement de la Vélo route Marie Hélène Prémont en transférant la somme de 7 965 $ obtenue dans le cadre du projet « Diagnostic résidentiel Mieux consommer »;

ATTENDU que le réseau n'est pas complété et que les investissements assureront la pérennité du sentier;

ATTENDU que l'objectif vise la création d'un réseau cyclable local et intégré aux réseaux régional et national et s'inscrit dans un esprit de développement durable en renforçant le caractère d'une ville récréative et sportive;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par M. Pierre Carignan et résolu unanimement :

QUE la Ville de Beaupré soumet le nouveau projet " Vélo route Marie-Hélène Prémont ";

QUE la Ville de Beaupré désigne Madame Sabrina Laroche, comme responsable de ce projet et comme celui qui accompagnera Hydro-Québec au cours de cette campagne;

QUE la Ville de Beaupré autorise Monsieur Roch Lemieux à signer pour et au nom de la Ville tout document et/ou formulaire donnant effet à la présente résolution. En l'absence de Monsieur Roch Lemieux la Ville autorise Madame Johanne Gagnon à signer, à titre de substitut, pour et au nom de la Ville tout document et/ou formulaire donnant effet à la présente résolution;

QUE la Ville s'engage à diffuser l'information quant au changement d'affectation de la somme reçue par un « Info à la population » et via son site Internet;

QUE la Ville de Beaupré soit autorisée à recevoir paiement de la totalité de l'appui financier d'Hydro-Québec pour le projet "Compléter l'aménagement de la Vélo route Marie-Hélène Prémont et du Sentier Transcanadien. »

4988-130910 **EMBAUCHE PERSONNEL COURS DE NATATION**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de procéder à l'embauche des personnes suivantes et d'adopter les salaires mentionnés à l'égard de chacune pour les cours de natation :

Laurence Paquet, monitrice en chef :	14,75 $/hr
Andréa Labonté, monitrice :	13,50 $/hr
Marc-Olivier-Dupont-Vézina, sauveteur :	13,75 $/h

4989-130910 **COURS DE NATATION**

Attendu que les cours de natation devaient se dérouler au Domaine des Neiges du 1er octobre au 6 décembre 2010;

Attendu que la piscine devra être fermée pendant 5 à 6 semaines pour des réparations;

Attendu que Condos au Pied du Mont est disposé à nous recevoir afin que nous puissions dispenser nos cours de natation;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser M. Michel Paré, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer une entente avec Condos au Pied du Mont pour l'utilisation de la piscine pour la session d'automne 2010.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Trois (3) personnes sont présentes et des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Côte de la Falaise
- Murale – Couche-Tard – kiosque de vente de légumes
- Stationnement rue des Montagnards

4990-130910 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 21 h.

Michel Paré
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe